

MUTUELLES (assurances santé complémentaires) en 2023

Remboursant totalement ou partiellement les consultations en naturopathie

- Liste non exhaustive -

AESIO

5 séances par an pour un montant maximal de 150 € avec un délai de carence de 12 mois.

<https://www.aesio.fr/>

ALPTIS

Option Renfort Bien-Être : jusqu'à 25€ la séance pour 5 séances / an / assuré.

<https://www.alptis.org/complementaire-sante/options/assurance-medecine-douce-automedication/>

AMAVIE

Remboursement des consultations en médecines alternatives : ostéopathie, chiropratique, étiopathie, naturopathie, médecine traditionnelle chinoise, réflexologie, acupuncture, kinésiologie) : de 20 à 40 € / séance pour un remboursement maximum entre 100 et 200€ /an et par assuré selon la formule.

<https://www.amavie.org/>

AMELLIS MUTUELLES

3 x 40,00 €/an

<https://amellis.fr/complementaire-sante/>

APIVIA MUTUELLE

Jusqu'à 35€ par séance, sur une base de 5 séances/an.

<https://www.apivia.fr/>

APRIL

Remboursement de consultations en technique d'accompagnement (naturopathie, réflexologie, sophrologie...) : jusqu'à 150 euros/an.

<https://www.april.fr/>

AREA ASSURANCES

Sur les gammes essentielles et intégrales 125, 150 = 29€ /acte et 5 séances par an, sur les gammes essentielles et intégrales 200 = 37€ /acte et 5 séances par an, sur les gammes essentielles et intégrales 350 = 44€ /acte et 5 séances par an.

<https://www.areas.fr/>

ASETYS

50% des frais réels en thérapies naturelles, dans la limite de 120 € /an de remboursements.

<https://asetys.fr/>

ASSURANCES CREDIT MUTUEL

Remboursement 50 € /séance, 5 séances maximum/an.

<https://www.creditmutuel.fr/fr/particuliers/assurance/prevention-bien-etre.html>

BALOO

25 à 45€ par séance suivant forfait, maximum 4 séances/an/bénéficiaire

www.baloo-gestion.fr

CABINET FEMMES ASSURANCES SERVICES

25 à 35 € par séance, maximum de 5 séances/an

<https://www.comdesfemmes.com/>

CAP VERT/ALIAS ASSURANCES

Forfaits de 100 € à 200 € max par an selon les formules.

<https://www.mutuelle-capvert.com/>

CCMO

35 € /séance, avec un maximum de 10 séances/an.

<https://www.ccmo.fr/>

CIC

Remboursement de consultations en technique d'accompagnement (naturopathie, réflexologie...) : 50 euros / consultation maximum 5/an.

<https://www.cic.fr/fr/particuliers/assurance/prevention-bien-etre.html>

CNM

Max 60€ par séance et 100€ / an sur la formule B1 et jusqu'à 250€ / an. (formule E).

<https://www.cnmsante.fr/>

EMOA MUTUELLE DU VAR

Pack facultatif, remboursement de la naturopathie selon le niveau choisi.

<https://www.mutuelle-emoa.fr/>

MAS

Médecine douce : 20 € par séance /1 à 4 séance/an/bénéficiaire.

<https://mutuel.org/>

MATMUT

30 € /séance, jusqu'à un maximum de 4 séances/an suivant le forfait choisi

www.matmut.fr

MCA

Avec le pack prévention - médecines douces : les consultations (acupuncteur, ostéopathe, chiropracteur, étioathe, kinésithérapeute, kinésiologue, homéopathe, naturopathe, heilpratiker hygiéniste, ergothérapeute, psychomotricien, pharmacie et homéopathie prescrites) non remboursées par le régime obligatoire → 40 € limité à 4 séances/an/bénéficiaire.

<https://www.mc-alsace.fr/>

MFIF

Prise en charge forfait consultations, préparations et compléments alimentaires selon formules entre 300 € et 450 € de forfait annuel de remboursement à raison de 60 € max par consultation dont la naturopathie.

<https://www.mfif.fr/>

MGAS

De 100 à 140€ /an selon le niveau de garanties choisi.

<https://mgas.fr/>

MGP

LyriaSante de 40 à 120€ /an - MGpack plus ou famille : 15€ / 3 séances.

<https://www.mgp.fr>

MIE

De 100 à 160€ /an selon la formule choisie.

<https://mutuelle-mie.fr/particuliers/>

MILTIS

Le pack bien-être vous permet de profiter d'un remboursement sur une partie de vos consultations en médecines alternatives, à hauteur de 30 € par consultation et dans la limite de 3 séances par an et par bénéficiaire.

<https://www.mutuelle-miltis.fr/particulier/sante/sante-pour-tous/le-pack-bien-etre/>

MPI

Remboursement de 10 à 50€ /séance selon la formule choisie.

<https://www.mutuelle-mpi.fr/particuliers>

MUTA SANTE

Option médecine complémentaire et prévention (ostéopathe, chiropracteur, acupuncteur, homéopathe, micro-kinésithérapeute, ergothérapeute, réflexologue, psychologue, sophrologue, kinésiologue, diététicien, psychomotricien, hypnotiseur, naturopathe) : de 15 à 40€ par consultation en fonction de la formule limité à 2 par année civile.

<https://www.muta-sante.fr/>

MUTUELLE DES PAYS DE VILAINES

Remboursement des consultations de naturopathie à hauteur de 4 fois 20 € par an.

<http://www.mutuellepaysdevilaines.fr/>

MUTUELLE DU REMPART

Participation de 25 à 30€ par consultation suivant le forfait de l'adhérent

<https://www.rempartmutuelle.fr/>

MUTUELLE DU TELEGRAMME

25 € /consultation/bénéficiaire dans la limite de 3 séances/an.

<https://mutuelle-letelegramme.fr/>

MUTUELLE LA FRONTALIERE

Remboursement pouvant aller de 150€ à 300€ en fonction du contrat.

<https://www.mutuelle-lafrontaliere.fr/>

MUTUELLE VERTE

PACK PLUS de 30 à 60 € /séance dans la limite de 3 séances/an en fonction du régime.

<https://www.mutuelleverte.com/mutuelle-sante/>

MTRL contrat REFLEXE PREVENTION SANTE (partenaire OMNES)

6 séances/an /bénéficiaire, dans la limite de 40€.

<https://www.monesspassur.fr/mtrl/fr/espace-mutuelle-et-assurances.html>

MUTIEG A (mutuelle d'entreprise salariés EDF)

35€ /séance, maximum de 10 séances/an.

<https://www.energiemutuelle.fr/mutiegA>

NOSTRUM CARE

Propose un pack médecines douces et rembourse les médecines alternatives à hauteur de 25€ la séance.

<https://nostrumcare.fr/mutuelle/mutuelle-medecines-douces>

PREVOIR

Remboursement de 40€ à 120€ à l'année selon le niveau choisi.

<https://www.prevoir.com/nos-solutions/assurance-sante/assurance-complementaire-sante>